

**Assemblée générale**

Distr. générale  
22 août 2000  
Français  
Original: russe

**Cinquante-quatrième session**

Point 39 de l'ordre du jour

**Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés  
par les gouvernements pour promouvoir et consolider  
les démocraties nouvelles ou rétablies****Lettre datée du 17 août 2000, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent du Bélarus  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de deux lettres du Président de la République du Bélarus, M. Alexandre Loukachenko, adressées respectivement à la Présidente en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Ministre fédérale autrichienne des affaires étrangères, Mme Benita Ferrero-Waldner (voir annexe I), et au Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne, Haut Représentant chargé de la politique commune en matière de relations extérieures et de sécurité, M. Javier Solana (voir annexe II).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 39 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Alyaksandr **Sychov**

**Annexe I à la lettre datée du 17 août 2000, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent du Bélarus  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Minsk, le 11 août 2000

J'ai pris note avec intérêt de la lettre, datée du 1er août 2000, dans laquelle vous traitiez la question de la tenue, en octobre 2000, d'élections parlementaires au Bélarus.

Je me réjouis sincèrement de l'attention que vous-même et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) portez à l'évolution démocratique du Bélarus et à la mise en place d'institutions démocratiques dans ce pays. J'ai toujours accueilli favorablement et encouragé l'aide compétente et pratique apportée par nos partenaires occidentaux, plus expérimentés que nous en matière de démocratie. Nous avons examiné attentivement toutes les recommandations et propositions que vous-même et les représentants d'autres éminentes organisations internationales nous avez présentées depuis un an par l'intermédiaire du chef du Groupe de conseil et d'observation de l'OSCE au Bélarus, Monsieur l'Ambassadeur Hans-Georg Wieck.

J'affirme qu'en ma qualité de chef d'État, j'ai fait et je continue de faire tout ce qui est en mon pouvoir pour assurer le caractère régulier, libre et démocratique de ces prochaines élections parlementaires, me guidant sur les intérêts à long terme de mon pays et non sur des circonstances conjoncturelles.

J'espère que ces efforts seront considérés sans parti pris et évalués d'après les faits et non en fonction de stéréotypes concernant le Bélarus, dont certains malheureusement persistent induisent en erreur l'opinion publique européenne.

Je voudrais vous faire part de mon point de vue concernant les questions que vous soulevez.

Je suis d'accord avec vous pour attacher une importance particulière à la consolidation et à la confiance de la société. C'est précisément la raison pour laquelle, en ma qualité de Président du Bélarus, j'ai instauré, conformément au paragraphe 22 de la Déclaration du Sommet d'Istanbul, organisé dans le cadre de l'OSCE, un dialogue permettant à tous les partis politiques et organisations non gouvernementales d'examiner les questions intéressant la société du Bélarus, et notamment la fameuse question de la « controverse constitutionnelle ».

Comme vous le savez sans doute, l'opposition radicale n'est soutenue que par une infime partie de la population du Bélarus. Selon les données les plus récentes dont nous disposons, leurs dirigeants prétendument indépendants obtiendraient un indice d'environ 5 %. Malgré cela, des représentants de l'opposition radicale ont été invités à maintes reprises à participer à ce dialogue : nous souhaitons entendre et prendre pleinement en considération l'opinion de la minorité. Mais la minorité doit elle aussi tenir compte de la volonté exprimée par la partie prépondérante de la société. Le refus d'un petit groupe de dirigeants de l'opposition radicale de participer aux élections est motivé par sa crainte de les perdre. Il est évident qu'une telle attitude va à l'encontre d'un renforcement de la société civile au Bélarus. Je suis convaincu qu'on ne saurait faire de ces élections l'otage de l'inconsistance politique de certaines personnes.

Je pense qu'un authentique dialogue entre le Gouvernement et l'opposition, dont vous évoquez la nécessité dans votre lettre, doit avoir lieu dès à présent, en ce début de campagne électorale. Ceux qui se soucient vraiment d'examiner des questions touchant de près les intérêts de la société biélorussienne et qui souhaitent réellement, et non pas seulement en paroles, construire la démocratie se doivent de participer aux élections. Comment en effet, si ce n'est par la voie d'une démocratie représentative, garantir le progrès des institutions sociales? C'est au peuple, et non au Gouvernement, que les programmes doivent être soumis; il appartiendra aux électeurs de décider librement à qui ils souhaitent apporter leur soutien.

Je tiens par ailleurs à souligner que le dialogue politico-social au Bélarus a aussi le droit d'exister et de se développer au-delà des prochaines élections parlementaires, à mesure que se poursuivra le développement social dans notre pays.

Le nouveau code électoral de la République du Bélarus est un instrument démocratique solide. Il prend en compte nombre de propositions de l'OSCE, de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe et des représentants de divers groupements politiques. On notera à ce propos que même le projet initial de code électoral a reçu un accueil favorable auprès de la Commission de Venise du Conseil de l'Europe, qui a estimé qu'il constituait une base propice à la tenue d'élections libres et démocratiques. La Commission centrale de la Fédération de Russie chargée d'organiser les élections a également approuvé la version finale dudit code. Cela fait ressortir clairement le caractère tendancieux et partial des conclusions contraires présentées par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme – organisme de l'OSCE – au sujet du code électoral du Bélarus.

Je n'ai pas hésité à apporter, à titre d'initiative présidentielle, de nouvelles modifications au code électoral qui venait d'être approuvé. C'est justement le dialogue politico-social qui en a fourni l'élan. Les nouvelles dispositions qui ont été adoptées garantissent la transparence du processus électoral et prévoient son contrôle par des observateurs tant internationaux que nationaux.

Je partage votre point de vue selon lequel, outre les dispositions législatives nécessaires, d'autres éléments du contexte électoral joueront un rôle important dans la tenue d'élections parlementaires réellement démocratiques.

J'estime que, d'une façon générale, la République du Bélarus offre les conditions nécessaires à la tenue d'élections démocratiques répondant aux dispositions adoptées par l'OSCE dans le document de Copenhague. Néanmoins, je tiens à vous faire savoir que le Bélarus est prêt à prendre une fois encore d'importantes mesures dans les domaines que vous citez dans votre lettre.

À la **Commission centrale** chargée d'organiser les élections siégeront, avec voix consultative, des représentants des partis politiques ayant présenté la candidature de députés. La législation en matière électorale comprend déjà des dispositions prévoyant la participation de partis politiques et d'associations aux commissions électorales à tous les autres niveaux. C'est en vertu de ces dispositions que les commissions d'arrondissement comprennent près de 30 % de représentants de partis politiques.

Notre nouvelle loi électorale garantit à tous les candidats-députés et à tous les partis politiques un **accès strictement égal aux médias publics** durant la campagne électorale. Tous les candidats-députés enregistrés, indépendamment de leur orientation politique, bénéficient gratuitement du même temps d'antenne sur les chaînes de

télévision publiques pour y exposer leur programme politique. J'espère que vous avez été informée du fait qu'au Bélarus, des dirigeants de l'opposition se produisent régulièrement, et ce depuis de nombreux mois, sur les ondes publiques, y compris en direct. À ce propos, seul un quart environ des moyens d'information du pays relèvent de l'État, les autres étant régis par des compagnies indépendantes.

Les autorités du Bélarus ont décrété l'**instauration d'une période de confiance** durant la préparation et la tenue des élections, en prenant l'engagement de ne pas compromettre l'activité des associations, partis et groupes politiques – y compris de l'opposition –, syndicats et médias indépendants. Je veillerai personnellement à ce que cet engagement soit respecté. Cependant, nous sommes en droit d'attendre de l'opposition radicale qu'elle prenne des mesures analogues.

Témoignant de sa bonne foi, l'État garantira à tous ceux qui le souhaitent les moyens juridiques de participer aux prochaines élections.

L'**élargissement des compétences du Parlement** fait partie intégrante du processus social en cours au Bélarus. Il constituera une des orientations des travaux du nouveau Parlement.

Je profite de cette occasion pour vous demander officiellement de veiller à ce que des observateurs de l'OSCE et de ses États membres soient envoyés dans la République du Bélarus durant les prochaines élections parlementaires d'octobre. Les observateurs internationaux et nationaux se verront garantir la possibilité d'assister à tous les stades du processus électoral, y compris aux travaux de la Commission centrale.

Je compte que l'OSCE, soucieuse de promouvoir l'évolution démocratique du Bélarus, participera pleinement à l'observation de ces élections. Dans le cas contraire, il lui manquerait une source directe d'informations fiables, ce qui pourrait mettre en doute l'objectivité de ses appréciations ultérieures.

Il me semble qu'une Europe unie ne pourra que se féliciter de l'apport direct fourni par le Bélarus au renforcement de la sécurité sur le continent, en particulier durant les crises qui continuent de secouer l'Europe.

Il va de soi que le Bélarus ne saurait exister en dehors de l'Europe. Mais l'Europe sans le Bélarus ne saurait non plus être unie et indivisible.

(Signé) Alexandre **Loukachenko**

**Annexe II à la lettre datée du 17 août 2000, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent du Bélarus  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Minsk, le 11 août 2000

Je suis convaincu que les échanges de vues directs que nous avons vous et moi, soit par téléphone, soit par correspondance écrite, sont un important facteur de normalisation des relations entre la République du Bélarus et l'Union européenne. Ces contacts permettent en effet de mieux se comprendre et de dissiper plus rapidement les malentendus.

Bien des obstacles qui entravent nos relations sont artificiels ou exagérés. En outre, le manque de contact direct, dû à des décisions bien connues prises par l'Union européenne, empêche de surmonter les désaccords existants et d'instaurer des relations de coopération. C'est pourquoi je me félicite tout particulièrement de l'initiative que vous avez prise d'établir entre nous ce type de contact.

La normalisation de ses relations avec l'Union européenne est un des objectifs prioritaires de la République du Bélarus. De plus, le développement économique et démocratique de l'État et de la société bélarussiens constitue notre principale force motrice.

J'affirme qu'en ma qualité de chef d'État, j'ai fait et je continue de faire tout ce qui est en mon pouvoir pour assurer le caractère régulier, libre et démocratique de ces prochaines élections parlementaires, me guidant sur les intérêts à long terme de mon pays et non sur des circonstances conjoncturelles.

J'espère que ces efforts seront considérés sans parti pris et évalués d'après les faits et non en fonction de stéréotypes concernant le Bélarus, dont certains malheureusement persistent et induisent en erreur l'opinion publique européenne.

Je voudrais vous faire part de mon point de vue concernant les questions que vous soulevez.

Je suis d'accord avec vous pour attacher une importance particulière à la consolidation et à la confiance de la société. C'est précisément la raison pour laquelle, en ma qualité de Président du Bélarus, j'ai instauré, conformément au paragraphe 22 de la Déclaration du Sommet d'Istanbul, organisé dans le cadre de l'OSCE, un dialogue permettant à tous les partis politiques et organisations non gouvernementales d'examiner les questions intéressant la société du Bélarus, et notamment la fameuse question de la « controverse constitutionnelle ».

Comme vous le savez sans doute, l'opposition radicale n'est soutenue que par une infime partie de la population du Bélarus. Selon les données les plus récentes dont nous disposons, leurs dirigeants prétendument indépendants obtiendraient un indice d'environ 5 %. Malgré cela, des représentants de l'opposition radicale ont été invités à maintes reprises à participer à ce dialogue : nous souhaitons entendre et prendre pleinement en considération l'opinion de la minorité. Mais la minorité doit elle aussi tenir compte de la volonté exprimée par la partie prépondérante de la société. Le refus d'un petit groupe de dirigeants de l'opposition radicale de participer aux élections est motivé par sa crainte de les perdre. Il est évident qu'une telle attitude va à l'encontre d'un renforcement de la société civile au Bélarus. Je suis

convaincu qu'on ne saurait faire de ces élections l'otage de l'inconsistance politique de certaines personnes.

Je pense qu'un authentique dialogue entre le Gouvernement et l'opposition, dont vous évoquez la nécessité dans votre lettre, doit avoir lieu dès à présent, en ce début de campagne électorale. Ceux qui se soucient vraiment d'examiner des questions touchant de près les intérêts de la société biélorussienne et qui souhaitent réellement, et non pas seulement en paroles, construire la démocratie se doivent de participer aux élections. Comment en effet, si ce n'est par la voie d'une démocratie représentative, garantir le progrès des institutions sociales? C'est au peuple, et non au Gouvernement, que les programmes doivent être soumis; il appartiendra aux électeurs de décider librement à qui ils souhaitent apporter leur soutien.

Je tiens par ailleurs à souligner que le dialogue politico-social au Biélorus a aussi le droit d'exister et de se développer au-delà des prochaines élections parlementaires, à mesure que se poursuivra le développement social dans notre pays.

Le nouveau code électoral de la République du Biélorus est un instrument démocratique solide. Il prend en compte nombre de propositions de l'OSCE, de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe et des représentants de divers groupements politiques. On notera à ce propos que même le projet initial de code électoral a reçu un accueil favorable auprès de la Commission de Venise du Conseil de l'Europe, qui a estimé qu'il constituait une base propice à la tenue d'élections libres et démocratiques. La Commission centrale de la Fédération de Russie chargée d'organiser les élections a également approuvé la version finale dudit code. Cela fait ressortir clairement le caractère tendancieux et partial des conclusions contraires présentées par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme – organisme de l'OSCE – au sujet du code électoral du Biélorus.

Je n'ai pas hésité à apporter, à titre d'initiative présidentielle, de nouvelles modifications au code électoral qui venait d'être approuvé. C'est justement le dialogue politico-social qui en a fourni l'élan. Les nouvelles dispositions qui ont été adoptées garantissent la transparence du processus électoral et prévoient son contrôle par des observateurs tant internationaux que nationaux.

Je partage votre point de vue selon lequel, outre les dispositions législatives nécessaires, d'autres éléments du contexte électoral joueront un rôle important dans la tenue d'élections parlementaires réellement démocratiques.

J'estime que, d'une façon générale, la République du Biélorus offre les conditions nécessaires à la tenue d'élections démocratiques répondant aux dispositions adoptées par l'OSCE dans le document de Copenhague. Néanmoins, je tiens à vous faire savoir que le Biélorus est prêt à prendre une fois encore d'importantes mesures dans les domaines que vous citez dans votre lettre.

À la **Commission centrale** chargée d'organiser les élections siègeront, avec voix consultative, des représentants des partis politiques ayant présenté la candidature de députés. La législation en matière électorale comprend déjà des dispositions prévoyant la participation de partis politiques et d'associations aux commissions électorales à tous les autres niveaux. C'est en vertu de ces dispositions que les commissions d'arrondissement comprennent près de 30 % de représentants de partis politiques.

Notre nouvelle loi électorale garantit à tous les candidats-députés et à tous les partis politiques un **accès strictement égal aux médias publics** durant la campagne électorale. Tous les candidats-députés enregistrés, indépendamment de leur orientation politique, bénéficient gratuitement du même temps d'antenne sur les chaînes de télévision publiques pour y exposer leur programme politique. J'espère que vous avez été informé du fait qu'au Bélarus, des dirigeants de l'opposition se produisent régulièrement, et ce depuis de nombreux mois, sur les ondes publiques, y compris en direct. À ce propos, seul un quart environ des moyens d'information du pays relèvent de l'État, les autres étant régis par des compagnies indépendantes.

Les autorités du Bélarus ont décrété l'**instauration d'une période de confiance** durant la préparation et la tenue des élections, en prenant l'engagement de ne pas compromettre l'activité des associations, partis et groupes politiques – y compris de l'opposition –, syndicats et médias indépendants. Je veillerai personnellement à ce que cet engagement soit respecté. Cependant, nous sommes en droit d'attendre de l'opposition radicale qu'elle prenne des mesures analogues.

Témoignant de sa bonne foi, l'État garantira à tous ceux qui le souhaitent les moyens juridiques de participer aux prochaines élections.

L'**élargissement des compétences du Parlement** fait partie intégrante du processus social en cours au Bélarus. Il constituera une des orientations des travaux du nouveau Parlement.

Je profite de cette occasion pour vous demander officiellement de veiller à ce que des observateurs de l'OSCE et de ses États membres soient envoyés dans la République du Bélarus durant les prochaines élections parlementaires d'octobre. Les observateurs internationaux et nationaux se verront garantir la possibilité d'assister à tous les stades du processus électoral, y compris aux travaux de la Commission centrale.

Je compte que l'OSCE, soucieuse de promouvoir l'évolution démocratique du Bélarus, participera pleinement à l'observation de ces élections. Dans le cas contraire, il lui manquerait une source directe d'informations fiables, ce qui pourrait mettre en doute l'objectivité de ses appréciations ultérieures.

Il me semble qu'une Europe unie ne pourra que se féliciter de l'apport direct fourni par le Bélarus au renforcement de la sécurité sur le continent, en particulier durant les crises qui continuent de secouer l'Europe.

Il va de soi que le Bélarus ne saurait exister en dehors de l'Europe. Mais l'Europe sans le Bélarus ne saurait non plus être unie et indivisible.

Je suis prêt à poursuivre notre dialogue au moment et sous la forme que vous jugerez opportuns.

(Signé) Alexandre **Loukachenko**